



**DECISION N°196-2026 –
MISSIONS SPS POUR LA CONSTRUCTION DE LA STEP
DE CHAZELLES-SUR-LYON**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R.2122-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu le devis de la société QUALICONSULT SECURITE ci-annexé,

Considérant la nécessité de coordonner la sécurité et la protection de la santé pour les travaux de la reconstruction de la station d'épuration LA GARE à Chazelles-sur-Lyon

Considérant que la proposition financière de QUALICONSULT SECURITE, sise 182 Avenue du Stade, 42170 Saint-Just-Saint-Rambert d'un montant de 10 800,00 € HT soit 12 960,00 € TTC,

Considérant que le seuil des 216 000,00 € en-dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver la proposition financière de la société QUALICONSULT SECURITE, sise 182 Avenue du Stade, 42170 Saint-Just-Saint-Rambert, pour un montant total de 10 800,00 € HT soit 12 960,00 € TTC,

ARTICLE 2

De dire que les crédits sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 08/06/2026

**Le Président,
Pierre VÉRICEL**

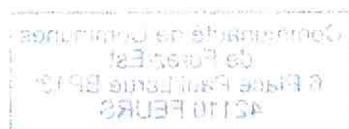
Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260608-196-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260608-196-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2026